

Astrida, le 16 Avril 1951.-

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 849 /A.I.



Référence 572/A.I.2
du 1er Mars 1951.-

Objet:

Succession Ngirabinego.

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous informer de ce que le chef Nsaramba (chefferie Busanza) nous a certifié que l'ayant droit du défunt Ngirabinego est son épouse Nyiramwaka qui s'est présentée à nous. Celle-ci réside à la sous-chefferie Mara sous-chef Kabandana.

Les n°s d'acquits n'ont pourtant pu servir pour étayer cette affirmation n'ayant pas de registre d'acquit de 1947.-

Pour l'Administrateur de Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant,
J. KIRSCH,

Monsieur le Résident du Ruanda

à

KIGALI.-